



In medio stat virtus

Tél. (répondeur) : 01.30.27.20.14
Courriel : mairie@moussy.fr
Site : www.moussy.fr

Arrêté n° 202201

Arrêté de circulation temporaire relatif à la restriction de circulation pour des travaux sur la route RD 159, rue de l'église et place du prieuré sur la commune de MOUSSY

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOUSSY

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Vu la demande de la société DTP2I - ZA DES CARREAUX - Rue des Carreaux – 95640 MARINES, en date du 27 septembre 2022 pour des travaux de réfection de voirie sur la commune de MOUSSY, rue de l'église et place du prieuré,

Considérant les travaux de requalification de voirie prévus sur la RD159 rue de l'Église, aux 1 et 4 place du Prieuré du 10/10/2022 pour 92 jours,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Considérant l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 : La circulation des véhicules sera alternée sur la voie suivante : rue de l'église en totalité, entre le numéro 1 et 4 place du Prieuré et ce, du 10 octobre 2022 pendant 92 jours.

Article 2 : Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé par des feux tricolores (ou manuellement), sera mis en place.

Article 3 : Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit dans l'emprise du chantier au droit des travaux.

Article 4 : M. le commandant de gendarmerie de Marines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MOUSSY, le 27/09/2022

Le maire,
Philippe Houdaille

